AMEX
AMÉNAGEUR-PROMOTEUR
GROUPE Hexaôm

RECOMMANDATIONS

à mettre en place avant le démarrage des travaux

SARL au Capital de 54 250 € Siret 422 966 465 00011 RCS Rouen APE 6810 Z
Siège Social et correspondances : 16 Rue Jean Lagarrigue - Les Essarts 76530 Grand-Couronne
Bureaux : Espace Technologique Le Clos Saint Yon – 2 Chemin de l'Antenne – Les Essarts 76530 Grand-Couronne

AMEX
AMÉNAGEUR-PROMOTEUR
GROUPE HEXAÔM

RECOMMANDATIONS
à mettre en place avant le démarrage des travaux

- L'accès des véhicules de chantier, pelleteuse, tracteur, bétonnière, engins élévateurs... **doit se faire exclusivement par l'entrée prévue sur la parcelle**

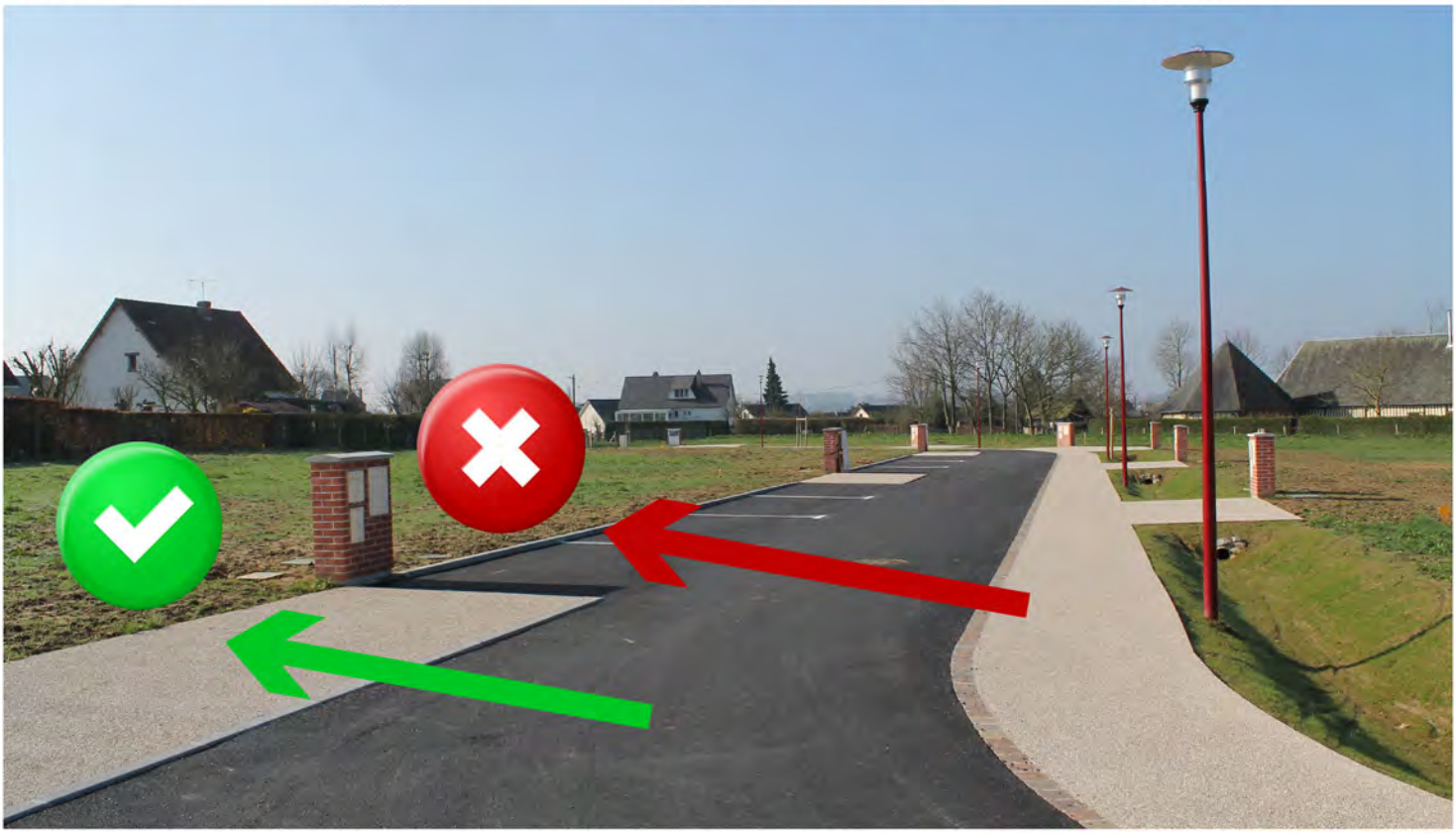

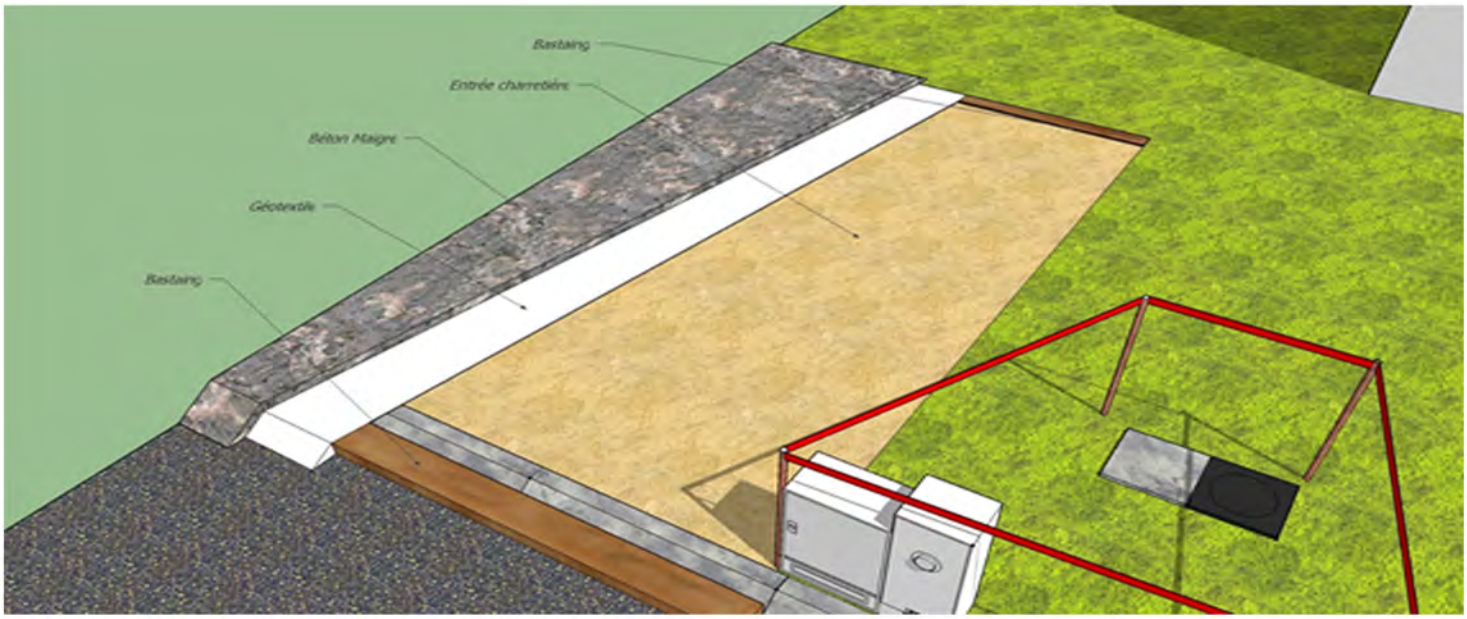

- Cette entrée devra être recouverte par un polyane ou un géotextile pour recevoir la mise en place d'un tout venant (interdiction de mettre du béton concassé) sur une épaisseur de 15 cm ainsi que 7 cm de béton maigre,

AMEX
AMÉNAGEUR-PROMOTEUR
GROUPE HEXAÔM

RECOMMANDATIONS
à mettre en place avant le démarrage des travaux

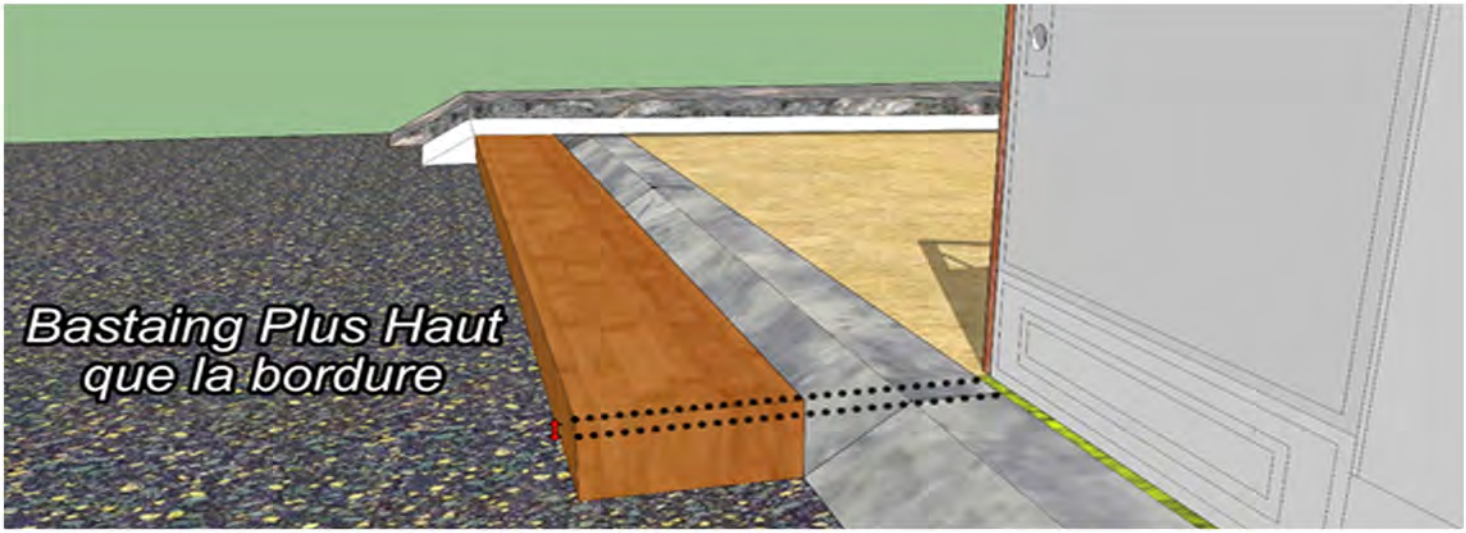

- Des bastaings devront être positionnés afin de protéger les bords des accès, ainsi que les bordures. Ces derniers devront être plus hauts que les accès afin de limiter l'effet de cisaillement.

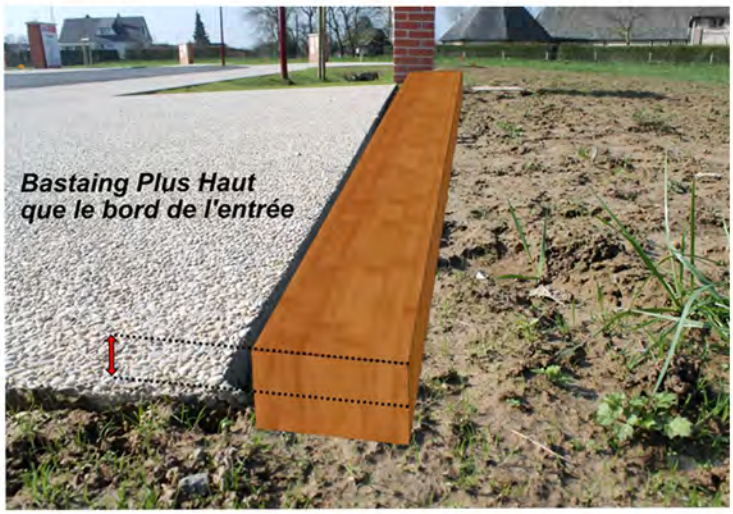

AMEX
AMÉNAGEUR-PROMOTEUR
GROUPE HEXAÔM

RECOMMANDATIONS
à mettre en place avant le démarrage des travaux

- Repérer et protéger les bornes du géomètre

- Repérer, baliser et protéger les coffrets sur la parcelle

- Repérer, baliser et protéger les éléments d'équipements communs au droit de la parcelle (candélabres, regards France Télécom, coffret EDF...)

- La mise à côte définitive des boîtes de branchement sera à la charge de l'acquéreur

AMEX
AMÉNAGEUR-PROMOTEUR
GROUPE HEXAÔM

RECOMMANDATIONS
à mettre en place avant le démarrage des travaux

- Interdiction de laver les toupies et bétonnières sur la voirie et les espaces communs. Les coulées de laitance seront évacuées vers une fosse de décantation sur la parcelle, ou traité hors du chantier.

Traitement des surplus et résidus

Rejets sur les espaces communs et réseaux d'évacuations

Pas d'appuis des engins sur les voiries, bordures et espaces verts

- Obligation d'enlever la protection visée au 1er paragraphe et le balisage après achèvement des travaux de construction et de réparer les éventuels dégâts causés à la voirie, aux trottoirs et en particulier aux bordures, de façon générale à tous les ouvrages communs.

- Afin d'éviter les poinçonnements, les engins de levage ne devront pas prendre appui sur les bordures, trottoirs, voiries et espaces verts.

AMEX
AMÉNAGEUR-PROMOTEUR
GROUPE HEXAÔM

RECOMMANDATIONS
à mettre en place avant le démarrage des travaux

Interdiction de poser les vérins de stabilisation directement sur les équipements communs (Enrobés, Béton, Bordures...)

Utilisation obligatoire de plaque de calage pour limiter l'effet de poinçonnement

- Ne pas traverser, ni dégrader les parcelles voisines, aucun entreposage de matériaux ou de déchets n'est autorisé

Pas de manœuvre ou stationnement sur les terrains voisins

Pas de stockage de matériaux ou de déchets (y compris sur les espaces communs)

- Dans l'intérêt du propriétaire et de l'Association Syndicale composée de l'ensemble des propriétaires, il est important d'appliquer ces recommandations.

- En cas de non respect, la Société AMEX, Aménageur Lotisseur, se réserve le droit de mener toute action nécessaire pour la remise en état des dégradations.

RECOMMANDATIONS

à mettre en place avant le démarrage des travaux

AMEX
AMÉNAGEUR - PROMOTEUR

GROUPE HEXAÔM

3 Rue de la Scierie - Les Essarts / 76530 GRAND COURONNE
Tél : 02 35 18 00 21 / fax : 02 35 69 15 87
Mail : contact@amex-ap.fr
www.amex-ap.fr

SARL au Capital de 54 250 € Siret 422 966 465 00011 RCS Rouen APE 6810 Z
Siège Social et correspondances : 16 Rue Jean Lagarrigue - Les Essarts 76530 Grand-Couronne
Bureaux : Espace Technologique Le Clos Saint Yon – 2 Chemin de l'Antenne – Les Essarts 76530 Grand-Couronne